

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur des demandes approuvant :

- pour le bâtiment situé au 455, rue René-Lévesque Ouest, une dérogation permettant une marge latérale inférieure à 4 mètres, et ce, en dérogation à l'article 81 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1196255017];
- pour le bâtiment situé aux 1496-1538, rue Sherbrooke Ouest, des dérogations à la hauteur maximale sur rue qui est de 33 mètres au lieu de 23 mètres, ainsi qu'à l'interdiction d'aménager un débarcadère hors rue, et ce, notamment en dérogation aux articles 8, 10 et 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1196255018].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 10 décembre 2019, à 18 h 30, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Montréal, le 23 novembre 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie